



Rapports du Corps commun d'inspection

Rapport du Secrétariat

1. En 2006, le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) a publié sept rapports, dont trois n'intéressaient pas directement l'OMS,¹ ou ne demandaient pas d'action spécifique de la part de l'OMS à ce stade. Les observations du Secrétariat sur un autre rapport intitulé « Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies (document JIU/REP/2006/2), en même temps que les principales conclusions et recommandations du CCI, ont été transmises au CCI et au CCS. Ces observations ont été ultérieurement mises à la disposition, sur demande, sous forme de tableau, aux membres du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à la cinquième séance du Comité.² Le rapport du Comité a été ensuite soumis pour examen au Conseil exécutif à sa cent vingtième session en janvier 2007.³

2. Les observations détaillées du Secrétariat sur les trois rapports restants, y compris les principales conclusions et recommandations du CCI, ont été transmises au CCI et au CCS ; elles sont résumées dans un tableau disponible sur demande. Les rapports suivants sont concernés : « Deuxième examen de l'application des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies : fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes » (document JIU/REP/2006/4) ; « Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes : les enseignements de la catastrophe du tsunami dans l'Océan indien » (document JIU/REP/2006/5) ; et « Mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies » (document JIU/REP/2006/7).

3. En 2007, le CCI a, à ce jour, publié huit rapports, dont cinq ne sont pas considérés comme intéressant directement l'OMS.⁴ Les observations du Secrétariat sur les trois autres rapports, à savoir :

¹ JIU/REP/2006/1 : Evaluation de la budgétisation axée sur les résultats dans les opérations de maintien de la paix.
JIU/REP/2006/3 : Etude de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.
JIU/REP/2006/6 : La gestion axée sur les résultats à l'ONU dans le cadre de la réforme.

² Voir document EBPBAC5/7.

³ Voir document EB120/3.

⁴ Document JIU/REP/2007/3 : Réexamen du fonds de roulement de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).
Document JIU/REP/2007/5 : Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI).
Document JIU/REP/2007/6 : Gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies.
Document JIU/REP/2007/7 : Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation maritime internationale (OMI).
Document JIU/REP/2007/9 : Review of the National Competitive Recruitment Examination as a recruitment tool.

« Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies. Incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation de ressources » (document JIU/REP/2007/1); « Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies » (document JIU/REP/2007/2); et « Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies » (document JIU/REP/2007/4), en même temps que les principales conclusions et recommandations du CCI, ont été soumises au CCI et au CEB et sont également résumées dans le tableau mentionné au paragraphe 2 ci-dessus.

4. En outre, le CCI a publié en 2006 une note sur les ambassadeurs de bonne volonté au sein du système des Nations Unies intitulée « Goodwill Ambassadors in the United Nations System » (document JIU/NOTE/2006/1).

5. En ce qui concerne les progrès réalisés concernant la mise en oeuvre des recommandations des rapports du CCI soumis au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa cinquième séance en janvier 2007,¹ les paragraphes ci-après donnent un aperçu des mesures de suivi prises sur le rapport intitulé « Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) » (document JIU/REP/2005/8).

6. Huit des dix recommandations sur le NEPAD sont destinées à l'Assemblée générale des Nations Unies ou au Secrétaire général. En ce qui concerne la première des deux recommandations restantes (recommandation 5), le Secrétariat de l'OMS a accepté que les responsables de chaque groupe technique, en consultation avec la Commission économique pour l'Afrique et les partenaires institutionnels africains concernés, établissent un calendrier clair et prévisible des réunions de groupes et de sous-groupes, y compris un mécanisme de suivi pour mettre en oeuvre les décisions qui en découleront.

7. Par ailleurs, l'OMS a été identifiée comme responsable du nouveau sous-groupe chargé de la santé au sein du groupe sur le perfectionnement des ressources humaines, l'emploi et le VIH/sida. Toutefois, compte tenu du caractère plurisectoriel de la santé, l'OMS se doit également d'être présente dans d'autres groupes, par exemple ceux sur le développement de l'infrastructure; la gouvernance, la paix et la sécurité; la science et la technologie; et l'environnement, la population et l'urbanisation.

8. En ce qui concerne la recommandation 7 du rapport, le Secrétariat a accepté l'idée que l'Assemblée générale des Nations Unies et les organes directeurs de tous les organismes compétents du système des Nations Unies devraient accroître considérablement leur soutien aux programmes et aux projets conjoints convenus des groupes techniques. Toutefois, de l'avis du Secrétariat, ces activités communes devraient s'aligner étroitement sur la structure des bureaux régionaux de l'OMS.

MESURES A PRENDRE PAR LE COMITE DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

9. Le Comité est invité à prendre note du présent rapport.

= = =

¹ Document EBPBAC5/8.